

FEUILLETON
 ar la Bonne Presse, Paris. Ceux
 s'adressent prendre un abon-
 nement mensuel n'ont qu'à envoyer
 "Presse", 5, rue Bayard, Paris.

u'ils lui ont donc fait honneur
 aujourd'hui!...
 hent toujours en silence. Jean
 pas Line du regard; il lui
 ger ainsi la vision des b...
 entrevues par son âme. Les
 age-t-il, doivent ressembler à
 voile blanc qui enveloppe sa
 fine semble lui tenir lieu d'ai-
 pouces dorées qui s'échappent
 tronque de roses ne font-elles
 visage la plus lumineuse des

à coup une crainte vient serrer
 le jeune garçon:
 "Dieu! puisque Line est si sem-
 anges, pourquoi qu'elle ne s'en-
 aujourd'hui avec eux pour finir
 paradis!...
 élène! Line! prononce-t-il in-
 nement tout bas, d'un ton an-

! répond Line, tournant vers
 eux regard bleu, tout brillant
 pure, regarde! — elle lui mon-
 t chapelet nacré qu'elle a en-
 our de son mince poignet. Je
 tout entier pour toi, tout à
 le garderai toujours en souve-

no, répond Jean, je garde la
 médaille que tu m'as don-
 main se porte sur la médaille
 fixée par un ruban blanc à la
 re de son habit noir.
 sais, Jean, M. le prédicateur
 que le bon Jésus accorde tout
 ui demande le jour de sa pre-
 munition... alors je lui ai
 que tu restes toujours un
 omme et un bon chrétien.
 ci, Line! Je te promets de le
 jours! Et moi j'ai demandé au
 que tu sois toujours heureuse,
 inuent lentement leur chemin.
 pines en fleurs des haies leur
 adre virginal; les cimes blan-
 montagnes barrant l'horizon,
 oleil de mai qui les caresse de
 s, le gazouillis des oiseaux qui
 les frôlant de leurs ailes, tout
 divin et reposant de la nature
 du ciel, et avec révérence, ils
 pour mieux écouter sa voix.

CHAPITRE IV

de l'année scolaire, Jean
 ent son certificat d'études. Ce
 omphe pour le bon instituteur
 er, qui reçut de chaleureuses
 ns de M. l'inspecteur qui, se
 à Lauvière, était venu en per-
 sider aux examens. Frappé
 e intelligence de Jean Verly,
 lu à pousser lui-même l'inter-
 bien au delà du programme et
 charmé par les réponses de
 Aussi, dès que la séance fut
 s'approcha de l'instituteur du

ut faire poursuivre ses études à
 llant élève, Monsieur Dorier.
 On lui obtiendra une bourse
 lycée de Grenoble; je m'en
 Cet enfant nous fera honneur,
 à moi. Parlez-en à ses parents,
 est un orphelin, pupille des
 à la montagne".
 ctueur fit une grimace.

lez-en à ses patrons, alors, et
 me fois, comptez sur moi, ur
 si on veut l'en faire à
 aura.
 ve M. Dorier ne put se retenir
 out de suite entendre à Jean le
 ir qui se préparait pour lui,
 à bienveillance de M. l'inspec-
 out le long du trajet de Lau-
 Moustier la conversation de
 sur ne roula que sur ce sujet.
 ais l'accompagner à la Chêne-
 il à Jean quand on fut arrivé
 er, pour mettre tout de suite
 ns au courant de l'affaire.

ouvelle du beau succès de Jean
 uillie avec joie par Line et sa
 Mais, lorsque Germain Revel
 proposition de M. l'inspec-
 fâcha tout rouge

(à suivre)

Plantation d'automne

Peupliers, Pommiers, Framboisiers, Conifères. Pour le printemps prochain: Pommiers, Pruniers, Poiriers, Cerisiers. 30 familles d'arbres en 82 variétés approuvées. Représentants demandés partout: villes, villages et campagnes.

ARTHUR V. GADBOIS, Pépiniériste.
 Rougemont, P. Q.
 En écrivant, s.v.p., mentionnez le Bulletin de la Ferme

Prix courants au Congrès diocésain de l'Union Catholique des Cultivateurs de Québec nord

(suite de la page 388)

comptons à peine cinq pour cent des cultivateurs qui coopèrent. Par cette loi les producteurs devront coopérer malgré eux".
 "Mais retenez bien que ce sont les producteurs qui sont appelés à préparer eux-mêmes leurs projets de vente. Si les deux-tiers des producteurs d'une denrée agricole quelconque conviennent un projet de vente, soumis à la Commission des Marchés et une fois approuvé, les autres producteurs sont obligés de se conformer à la loi régissant la vente de telle denrée".

Ce bill a été préparé par des experts du ministère fédéral de l'Agriculture et du Ministère de Commerce. Toutes les provinces s'organisent en ce moment pour en profiter, si nous ne nous en prévalons pas nous courrons le risque de payer pour les autres provinces.

Nous travaillons en ce moment de concert avec le Gouvernement d'Ontario à préparer un plan de régie pour la vente de nos produits laitiers. Bien que rien ne soit décidé, nous croyons qu'il serait à propos d'entreposer le beurre de la province de Québec. A certains moments nous avons un surplus de ce produit qu'il faudrait exporter, tandis que durant l'hiver, nous importons du beurre pour suffire à la demande.

La cuillerée que nous exportons au prix courant sur le marché britannique fait baisser le prix de toute la production canadienne. En prélevant un minime droit par boîte de beurre, nous pourrions organiser la vente de ce produit, l'entreposage et maintenir cette denrée à un prix plus uniforme.

Le président parle également d'électricité. "Nous payons le kilowatt heure trop cher", dit M. Rioux. "Le fermier qui serait dans le cas de multiplier les usages de la houille blanche sur la ferme, s'en voit privé à cause des taxes et des frais d'installation qu'il ne peut ren-der".

Une commission de l'électricité nommée par le Gouvernement provincial étudie la question. L'Union Catholique voudrait y être représentée. Une résolution a été adoptée par le congrès en ce sens. On croit de même que l'U.C.C. devrait avoir un représentant dans la Commission d'Industrie laitière, une résolution est passée à cet effet.

Le Bureau de Direction devra appuyer une résolution de l'Union diocésaine de Québec Nord, demandant aux autorités municipales de Québec de ne pas exiger des cultivateurs-marchands du district livrant des légumes aux bouchers et aux marchands-épiciers, une licence de \$25.00 exigée du producteur en ce moment. Un comité de cinq membres a été nommé pour étudier le sujet et préparer la résolution que l'on désire présenter aux autorités de la ville de Québec.

M. A.-L. Hardy de St-Basile, le Revd M. Deguire et M. l'abbé Chalifour ont fait les conclusions de cette journée d'étude.

Il faut une association forte pour que les cultivateurs puissent faire valoir leurs droits légitimes. La propagande en vue du recrutement de nombreux membres est le mot d'ordre. Les cultivateurs ne peuvent attendre de bienfaits de l'Union professionnelle des cultivateurs avant d'en faire partie.

Les mêmes officiers et directeurs ont été élus pour le prochain terme.
 M. Beaudry, représentant du journal "Le Devoir" a parlé du journal catholique et indépendant des partis politiques et invité les cultivateurs à profiter du tarif de faveur que ce journal offre aux sociétaires en règle avec l'U.C.C. pour s'y abonner.

Frs. Fleury.

Couvoir Coopératif de Montmagny

Le Couvoir débuta en 1931 avec une machine BUCKEYE d'une capacité de 16,000 œufs. Quoique des détails d'organisation ne permirent pas de commencer les opérations aussitôt que les directeurs du Couvoir l'eussent voulu cette année là, on n'en réussit pas moins à mettre en incubation près de deux fois la capacité de l'unique machine, soit 29,330 œufs qui rendirent exactement 17,956 poussins. Un simple calcul permit aux membres fondateurs de réaliser que ces quelque 30,000 œufs, grâce à leur conversion en poussins d'un jour, avaient rapporté aux fournisseurs une moyenne de 0.96 la doz. avant le 10 mai et 0.42 après le 10 mai. En comparant ces prix à ceux de 0.16 et 0.18 qui étaient payés pour les œufs de consommation pendant la même période, les coopérateurs comprirent qu'ils avaient encaissé, sans grand effort, un surplus appréciable.

L'élan était donné, et dès l'hiver suivant, à la première assemblée annuelle, il était décidé à l'unanimité de doubler la production. La machine achetée l'année précédente fut échangée pour deux de la même marque, mais plus modernes, elles étaient en outre complétées par une chambre d'incubation distincte. Ce changement portait la capacité d'incubation à 42,000 œufs et faisait du Couvoir de Montmagny, l'un des plus importants de la Province. Si les résultats ne se maintinrent pas pour 1932 en proportion exacte avec ceux de l'année précédente, on n'en fit pas moins incuber 45,904 œufs qui donnèrent 22,962 poussins, nés viables et expédiés aux quatre coins de la province. En effet, des expéditions furent faites aussi loin que Godbout, Côte Nord, Amos, Abitibi et jusqu'au Temiscamingue. Les prix de vente furent particulièrement avantageux cette année là, et ceci, joint à une propagande plus active et à une plus grande coordination des divers groupes intéressés, permit de faire de la saison suivante, 1933, la saison record dans l'histoire du Couvoir Coopératif de Montmagny. 62,033 œufs mis en incubation, permirent de vendre 34,062 poussins à un prix moyen plus élevé de près de un centin d'unité, si on compare aux chiffres fournis par les organisations semblables dans la province. Cette surprime est due à ce que les éleveurs, de plus en plus progressifs, prennent soin de faire les accouplements du printemps avec des sujets de premier choix. En plus de la sélection habituelle, telle qu'imposée par les règlements de la Section de l'Aviculture du Ministère de l'Agriculture, la direction impose aux membres l'obligation d'accoupler au moins la moitié des parquets de reproductrices à des coqs ou coqs R. O. P. ou enregistrés, les autres coqs devant être au moins des coqs de descendance enregistrée. Dès la première saison d'élevage suivante, on se rendit compte de la sagesse de cette mesure. Dû à la vigueur des reproducteurs, le taux de mortalité fut particulièrement bas et chez tous les éleveurs on nota une augmentation de la ponte pour les troupeaux en hivernement, et cela, malgré la saison rigoureuse 1933-34.

L'organisation d'automne pour la saison qui vient de se terminer apporta quelques petits déboires. Des changements agronomiques sans doute judicieux survenus à l'été 1933, privèrent le comté de Montmagny d'une portion importante de son territoire d'exploitation. Le nombre des membres, qui avait été porté à 49 après l'organisation d'un couple de Cercles d'éleveurs subventionnés par le Ministère de l'Agriculture, tomba à 30. Mais après un moment de défaillance, avec l'énergique coopération de l'agronome régional, M. F. Champagne, les organisateurs se remirent à la tâche. Après trois années d'aus-si franc succès, les finances, ce nerf de toute organisation étaient excellentes. Avec un nombre restreint de fournisseurs, comparativement à la capacité d'incubation, on réussit à mettre en incubation 55,928 œufs. Cette diminution de près de 6,000 œufs fut d'ailleurs quelque peu compensée par un meilleur pourcentage d'éclosion. 32,435 poussins d'un jour furent vendus à un prix moyen supérieur à celui de la plupart des autres Couvoirs Coopératifs de la Province.

Pour pallier à cet écart, et toujours en coopération avec la section d'avi-culture provinciale, trois nouveaux cercles d'éleveurs furent installés dans le district agronomique No. 3 en 1934. Ils

FOIN ET PAILLE

Prix courants au 22 septembre sur les marchés canadiens et américains

MINISTÈRE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE

Les prix du foin et de la paille sur les marchés domestiques le 21 septembre, 1934, sont:

QUÉBEC:

Foin de mil, No 1	16 50
Foin de mil, No 2	15 00
Foin de trèfle No 1	11 75
Foin de trèfle No 2	11 75
Paille d'avoine	11 75

MONTREAL:

Foin de mil No 2	\$12 00 à \$13 00
Foin de mil No 3	10 00 à 11 00
Foin de trèfle mêlé, No 1	11 00
Foin de trèfle mêlé, No 2	11 00
Paille d'avoine	6 50
Paille de blé	10 00 à 11 00

TORONTO:

Foin de mil No 1	\$19 00 à \$20 00
Foin de mil No 2	18 00 à 19 00
Foin de mil No 3	16 00 à 17 00
Foin de trèfle mêlé	17 00 à 18 00
Paille de blé	10 00 à 11 00
Paille d'avoine	8 00 à 9 00

ONTARIO NORD:

Foin de mil No 2	\$18 00 à \$20 00
Foin de trèfle No 2	18 00 à 20 00

Les arrivages du Québec sont assez substantiels, vu les bas prix de la marchandise importée.

LA VALLÉE DE L'OUTAOUAIS:

Foin de mil légèrement mélangé de trèfle, la tonne	\$14 00
--	---------

ONTARIO NORD:

Les cotes du foin de mil, No 2 sont:	
Cochran, la tonne	\$12 00
New-Liskard, la tonne	\$15 00 à 16 00
Ville-Marie, la tonne	14 00
Verner, la tonne	16 00

CHARLOTTETOWN:

Foin de mil, No 1	\$20 00 à \$21 00
Foin de mil, No 2	20 00 à 21 00
Paille	12 00

HALIFAX:

Foin de mil, No 1	\$18 00 à \$20 00
Foin de mil, No 2	18 00 à 20 00

NEW-YORK:

Foin de mil, No 1	\$24 00 à \$25 00
Foin de mil, No 2	22 00 à 23 00
Foin de mil et de trèfle mêlés, No 1	24 00
Foin de mil et de trèfle mêlés, No 2	23 00
Paille de blé	\$13 00 à \$14 00
Paille d'avoine	13 00 à 14 00

Le marché du foin fut plutôt actif aujourd'hui. Toutefois, les prix n'accusent guère de changement. Les prix de la paille de blé et de la paille d'avoine sont sans changement malgré la stagnation du marché.

CHICAGO:

Foin de mil, No 1	\$29 00 à \$30 00
Foin de mil, No 2	26 00 à 28 00
Foin de mil, No 3	21 00 à 24 00
Foin de trèfle mêlé	24 00 à 27 00
Foin de trèfle	22 00 à 24 00
Foin de luzerne, 2ème coupe, No 1 et No 2	25 00 à 27 00
Autres catégories	20 00 à 24 00
Foin de prairie, No 1	26 00 à 27 00
Foin de prairie No 2	24 00 à 26 00

Arrivages: Le 20 septembre 1934—
 Foin de mil et foin de mil et de trèfle mêlés et foin de graminées mêlés, 12 wagons.—
 Luzerne, 2 wagons, Trèfle, 2 wagons, foin de marais, 1 wagon.
 Paille de blé \$8 00 à \$9 00
 Paille d'avoine 8 00 à 9 00
 Paille de seigle 11 00 à \$2 00

Arrivages:
 Graine de mil, tel qu'au sortir de la batteuse, le 100 liv. sur la voie à Chicago \$16 50 à \$18 00
 Graine de trèfle rouge, valeur nominale du 100 liv. au sortir de la batteuse. 16 00 à 22 00
 Foin de trèfle d'Alsike 17 00 à 23 00

BOSTON:

Foin de mil, No 1	Pas d'offre.
Foin de mil, No 2	\$25 50 à \$26 00
Foin de mil, No 3	22 00 à 23 00
Foin de mil légèrement mélangé de trèfle No 1	25 00 à 26 00
Foin de mil légèrement mélangé de trèfle No 2	24 00 à 25 00
Foin mêlé, No 1	24 00 à 25 00
Foin de mil moyennement mélangé de trèfle No 1	25 00 à 26 00
Foin de mil moyennement mélangé de trèfle No 2	24 00 à 24 50
Foin de mil fortement mélangé de trèfle No 1	24 50 à 25 50
Foin de trèfle No 1	25 00 à 25 50
Foin de trèfle No 2	24 50 à 25 00
Foin de luzerne, première coupe	26 00 à 27 00
Foin de luzerne, deuxième coupe	Pas d'offre.

Le 22 septembre 1934:
 Luzerne, première coupe \$28 00 à \$29 00
 Paille de blé et paille d'avoine 15 00 à 15 50

L.-P. CLICHE,
 Service des Marchés.

donnent déjà les meilleurs espoirs pour la prochaine saison.

Comme son nom l'indique, le Couvoir est entièrement sur une base coopérative. La moitié du coût initial des machines fut payée par le Ministère de l'Agriculture; l'autre partie par souscriptions des cultivateurs intéressés. Celles-ci sont remboursées avec intérêt à 10 p.c. au fur et à mesure des recettes. Ces dernières proviennent d'une charge fixe par œuf mis en incubation. Depuis 1931, les fournisseurs ont d'ailleurs bénéficié d'une diminution appréciable de cette charge. En effet de 0.03 et 0.04 l'œuf qu'elle était au début, elle est passée graduellement à 0.01 $\frac{1}{4}$ et 0.02 $\frac{1}{4}$. A ces prix, la plupart réalisent qu'il n'est pas avantageux de faire l'incubation artificielle à la maison et se départissent des petites machines qu'ils ont opérées jusqu'ici.

Les règlements d'organisation et de distribution sont les mêmes que ceux qui régissent les autres couvoirs de la province. Un seul opérateur a charge du Couvoir, qui est sous la direction conjointe du gérant, M. Jos.-C. Hébert, N.P. et de l'instructeur avicole, M. Viateur Boulanger.

Les cultivateurs progressifs qui ont suivi la direction des employés et agronomes du Ministère se montrent de plus en plus satisfaits. Et il y a de quoi quand l'on songe que plusieurs ont obtenu pour leurs œufs une moyenne de 0.70 à 0.83.

la douzaine pendant la dernière saison d'incubation.

Déjà des clients satisfaits nous écrivent qu'ils donneront leurs commandes pour s'assurer une livraison plus à bonne heure; aussi l'organisation a-t-elle pratiquement décidé d'avancer encore de quelques semaines la date de mise en marche pour 1935. Ce sera au début de février.

Et en avant le progrès et la saine COOPÉRATION.

Foin, paille sécheresse...

(suite de la page 386)

pour l'alimentation de bestiaux présentement dans une région affectée par la sécheresse.

L'entrée en franchise telle qu'autorisée par les règlements ne s'applique qu'aux importations de fourrages destinés à l'alimentation du bétail faites le 10 août ou depuis cette date et antérieurement au 1er juillet 1935, ou autre date plus rapprochée qui pourrait être déterminée par le Président s'il juge utile de proclamer que la pénurie n'existe plus.

F. F.